

Le Conseil Municipal se suit dans cette préoccupation et demande à son Maire d'étudier la construction d'un abri : il pourrait être adossé au mur de soutènement des terres entourant l'Église, immédiatement après la rue située derrière la Mairie.

M. Robert, soucieux de la santé morale des enfants qui sont livrés à eux-mêmes le jeudi, aimerait qu'ils soient rassemblés et dirigés vers le stade où un responsable, qui pourrait être un moniteur d'éducation physique, les prendrait en mains et organiserait leurs loisirs.

Il est ensuite question du fossé situé derrière les banquettes de l'avenue de Velleroy dont Monsieur Darblay a la servitude.

Le Maire prie Maître Gilles de rechercher dans les actes de vente de la propriété de Velleroy, s'il est convenu que l'entretien du fossé appartient au propriétaire ce qui semble être exact, puisque Monsieur Darblay l'a toujours fait antérieurement. La séance est ensuite levée à 23<sup>h</sup> 20.

*(Signatures)*  
M. Robert  
M. Boursier  
M. Lézillon  
M. Pice  
M. Rabier  
M. Baubier  
M. Lumant

---

Seance du Conseil Municipal du  
quatre janvier mil neuf cent soixante quatre

Le quatre janvier mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire. Étaient présents : M. Judith, Maire, Demeux Holjont - Violette, Legrand, Cruffaut, Robert, Boursier, Lézillon, Pice, M. Parant ayant donné pouvoir à M. Judith.

Absents excusés : M. Gilles, Rabier, Baubier, Lumant.

Secrétaire de séance : M. Pice

Le Président ouvre la séance.

Lecture est faite du procès verbal de la précédente réunion, au sujet duquel M. Violette présente des observations relatives au projet de



construction du groupe scolaire découlant des programmes des Couzets et de la Boulillasse et du projet de construction de l'école cibaternelle contrarié par les difficultés soulevées par M. Brannoy.

Le budget additionnel qui avait été étudié par la Commission des Finances le 30 Décembre est ensuite soumis à l'examen du Conseil municipal.

Il présente un déficit de 104.228,19 résultant d'une mauvaise interprétation des chiffres du compte administratif ayant servi à l'établissement du budget complémentaire de 1962; le Receveur municipal ayant donné des renseignements erronés et la vérification du service de la Sous-Prefecture n'ayant rien relevé, l'autorité de tutelle interrogée conseille de résorber le déficit par un emprunt, ou de l'éponger sur 3 exercices; la première solution semble la meilleure puisque les travaux ayant occasionné le déséquilibre financier ayant trait à la première tranche d'assainissement de la commune. Il est possible de solliciter un prêt pour couvrir les dépenses de cet assainissement. La baisse du crédit Agricole interrogée a dit qu'elle allait étudier dans le courant du premier trimestre 1964, la possibilité de répondre favorablement à notre demande.

Le Conseil municipal après ces explications vote le budget additionnel tel qu'il est présenté et souhaite que nous puissions obtenir un prêt pour résorber le déficit.

Le Maire donne ensuite lecture d'un projet de Convention avec la Société Rivaud relative à la taxe de régularisation des valeurs foncières concernant le programme de construction de 64 logements aux "Couzets".

Le Conseil municipal après observation de M. Trizillon sur l'application de la taxe (la loi des finances ne précisant pas si elle doit être perçue sur le volume construit ou le volume habitable) autorise son Maire à la signer avec la réserve de modification du chiffre de 2000 francs par logement si la taxe s'applique au volume total de construction.

Le Maire informe le Conseil municipal d'un projet dont M. Gervaise architecte urbaniste l'a entretenu de la création d'une rue partant de la D. 153 après le Passage à niveau, évitant la propriété des Couzets, traversant la rue Banoville et aboutissant au Chemin Herbeux. Cette voie dont la largeur pourrait être de 18 à 20 mètres permettrait une liaison rapide avec la N. 191 en soulageant la circulation intérieure de la commune. Elle permettrait la construction de pavillons et d'immeubles dans les terrains la bordant.

Le Conseil municipal se déclare favorable à ce projet, mais réserve sa décision avant son étude détaillée et chiffrée.

Le Conseil municipal décide la construction d'un abri pour écoliers qui attendent le car les transportant au Lycée ou écoles de Corbeil-Essonnes.



M<sup>l</sup> Violetta accepte de le construire Place de la Croix Boissée à proximité de la Mairie.

Le conseil municipal décide d'interdire le stationnement des poids lourds Place de la Croix Boissée comme il détermine les distances de stationnement interdit rue de Bel Air (arrage entre la rue de l'Impey et la rue Jean Jaurès) rue de la Fontaine (entre le vestibule de la maison M<sup>l</sup> et 15 mètres au delà en direction de Fontenay.)

Monsieur Geneux ayant fait une observation au sujet d'une facture de M<sup>l</sup> Robert relative à l'équipement du second terrain de football, reprochant au Maire de favoriser la société de football au détriment des autres sociétés, comme le tennis et les boules, demandant aussi que la Commission des Finances soit réunie plus souvent pour l'étude des factures. Le Maire lui répond qu'il ne croit pas défavoriser telle ou telle société au détriment d'une autre, qu'il a le souci de donner à notre jeunesse des installations sportives en rapport avec son développement et que d'ailleurs la facture incriminée rentre dans le cadre des aménagements qui ont été décidés par le Conseil municipal lors de l'acquisition du terrain annexé.

Il est ensuite demandé au Maire d'écrire à l'administration des Chemins de fer pour la prier d'autoriser la gare de M<sup>l</sup> en vue, comme cela se fait dans certaines gares, à délivrer des cartes hebdomadaires de circulation du métro. Il faudrait donner le chiffre des usagers; la gare de M<sup>l</sup> doit être en mesure de le fournir.

La séance est ensuite levée.

*(Handwritten signatures and scribbles in blue ink, including names like M. Geneux, M. Baurier, and M. Parant.)*

### Séance du conseil municipal du quinze Février mil neuf cent soixante quatre

Le quinze février mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire étaient présents: M<sup>l</sup> Judith, Maire, Baulieu, Violetta, Legrand, Bruffaut, Cumant, Robert, Nice

M<sup>l</sup> Parant ayant donné pouvoir à M<sup>l</sup> Judith  
Absents excusés: M. H. Geneux, Boursier, Rabier

Absents: M. H. Gilles, Corzillon